



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU CANTAL

Direction des Actions Economiques
et des Procédures Environnementales
Bureau des Procédures Environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
SAS Carrières Prat à Lavastrie

Conformément à l'arrêté n° 2013-452 du 5 avril 2013, la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de traitement des matériaux, sur la commune de Lavastrie, aux lieux-dits "la Devèze", "la Pinatelle Haute" et "les Planets", présentée par la SAS Carrières Prat, sera soumise à enquête publique de 31 jours, du mardi 21 mai 2013 au jeudi 20 juin 2013 inclus.

Cette demande a pour objet le renouvellement de l'autorisation d'exploiter un gisement de basalte sur une emprise de 11,26 ha environ et son extension sur une emprise globale de 11,65 ha, pour une durée de 30 ans, une production moyenne de 140 000 tonnes/an et une production maximale exceptionnelle de 180 000 tonnes/an.

Durant la période précitée, le dossier d'enquête, comportant une étude d'impact, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers et l'avis émis par le Préfet de région en sa qualité d'autorité compétente en matière d'environnement ou l'information relative à l'absence d'observations, sera déposé en mairie de Lavastrie où le public pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 13h30 à 17 heures.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de Lavastrie ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie de Lavastrie, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur André COUTAREL, principal de collège honoraire, désigné par le Tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, à la mairie de Lavastrie :

- mardi 21 mai 2013 de 13h30 à 17h30
- samedi 1er juin 2013 de 13h30 à 17 heures
- jeudi 6 juin 2013 de 13h30 à 17h30
- jeudi 13 juin 2013 de 13h30 à 17h30
- jeudi 20 juin 2013 de 13h30 à 17h30.

En cas d'empêchement, M. André COUTAREL, commissaire-enquêteur titulaire, sera remplacé par M. Bernard THOMAS, retraité de l'Education nationale, désigné en tant que commissaire-enquêteur suppléant, qui exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Lavastrie, en Préfecture (bureau des procédures environnementales) et sur le site Internet des services de l'Etat dans le Cantal, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Cantal statuera sur cette demande, soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions, soit par un arrêté de refus.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de la SAS Carrières Prat – BP 4 – 63830 Durtol – M. Guy Langlade, directeur technique (Tél. : 04 73 36 12 14).

Cet avis, l'étude d'impact, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers et l'avis émis par le Préfet de Région en sa qualité d'autorité compétente en matière d'environnement ou l'information relative à l'absence d'observations, sont mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans le Cantal (www.cantal.gouv.fr).

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur des actions économiques
et des procédures environnementales

Eddy RAULIN